

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU VENDREDI 11 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 11 octobre à 18h00, les membres du Conseil Communautaire de l'ORIENTE se sont réunis en session ordinaire en nombre prescrit par la loi, salle des délibérations à la Maison des Associations d'Aléria, sur convocation du Président, Jean-Claude Franceschi, conformément aux articles L.5211-22 et L.2122 alinéa 2 du Code Général des Collectivités territoriales.

Date de convocation : 6 octobre 2023	Date d'affichage : 20/10/2023
Membres en exercice : 40	Membres présents : 11
Procurations : 4	Nombre de votes : 15
Pour : 15	Contre : 0
Abstention : 0	Ne se prononce pas : 0

MEMBRES PRESENTS : ALESSANDRINI Anthony – ANGELI Paul – BUSSETTA Jean-Yves – CASTELLANI Jean-Charles – FRANCESCHI Jean-Claude – GIULY Martin – LUCIANI Dominique – MAURIZI Pancrace – PIETRI-FILIPPI Ghislaine – VANUCCI Bernard – VENTURINI Dominique

MEMBRES EXCUSES ET REPRESENTES : ANTONETTI Jean-Marie (à BUSSETTA Jean-Yves) – LUIGGI Laure (à VENTURINI Dominique) – MARIANI Marthe (à ALESSANDRINI Anthony) – PIRAS Marie-Antoinette (à FRANCESCHI Jean-Claude)

MEMBRES ABSENTS : ANGELINI Colomba – BALDOVINI Anthony – BONIFACI Jean-François – BONY Sarah – CALENDINI Isabelle – CASANOVA André – CHESSA Pascal – CORONA Jean – DOMPIETRINI Pierre-François – GIACOBETTI Xavier – GIUNGANTI Paul – GOZZI Dominique – GROSSI Christelle – MARCHETTI Laurent – MEDORI Séverin – NOIRAULT-ROSSI Patricia – ORSUCCI Christian – PALMIERI Michel – PAOLACCI Jean-Toussaint – PAOLI Jean-François – PISTORESI-RAMAZOTTI Jeanne – RICCIARDI-SAEZ Célia – ROSSI Pierre – SANTELLI Jean-Baptiste – TADDEI Laurence

OBJET : Convention de ligne de trésorerie interactive à conclure avec la Caisse d'Épargne Provence Alpes Corse.

La présente séance du Conseil communautaire fait suite à celle du 6 octobre 2023 à l'occasion de laquelle il a été constaté qu'il n'y avait pas de quorum. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment aux dispositions de l'article L. 2121-17, « lorsque le quorum n'est pas atteint, le Conseil communautaire est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum ».

Le Président rappelle au Conseil communautaire que la Communauté de communes a régulièrement recours à la contractualisation de ligne de trésorerie auprès de partenaires bancaires de la place.

Que ces moyens financiers permettent à la Communauté de communes de soutenir sa trésorerie dans l'attente des différentes recettes provenant des dotations fournies par l'Etat ainsi que des recettes fiscales titrées par l'EPCI.

Dans cette optique, le Président a sollicité la Banque Caisse d'Epargne Provençal et Corse afin de permettre à la Communauté de communes de disposer d'une ligne de trésorerie interactive. Cette dernière permettant à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Dans ce cadre, le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive ci-dessus exposé et proposées à notre Etablissement sont les suivant :

- Montant : 300 000 Euros
- Durée : 364 Jours.
- Taux d'intérêt applicable : Taux €ster + 1%

Dans l'hypothèse où l'€STR serait inférieur à zéro, l'€STR sera alors réputé égal à zéro.

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

- Périodicité de facturation des intérêts : *mensuelle civile*, à terme échu.
- Frais de dossier : 900 Euros.
- Commission d'engagement : 0% du montant de l'ouverture de crédit
- Commission de gestion : 0% du montant de l'ouverture de crédit
- Commission de mouvement : 0% du montant cumulé des tirages au cours de chaque période
- Commission de non-utilisation : 0,20 % de la différence entre l'encours moyen des tirages au cours de chaque période et le montant de l'ouverture de crédit.

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Cela étant exposé, le Président demande au conseil de l'autoriser à signer avec la Caisse d'Epargne un contrat de ligne de trésorerie au conseil ci-dessus énumérée.

Où le rapport du Président, vu le projet de contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse (ci-après « la Caisse d'Epargne »), et après en avoir délibéré, le conseil communautaire a pris les décisions suivantes :

Pour le financement de ses besoins de trésorerie, le Conseil communautaire autorise son Président à :

Article 1

Contracter auprès de la Caisse d'Épargne une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 300 000 Euros dans les conditions ci-après indiquées :

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, à savoir la Communauté de communes de l'Oriente, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que la communauté des communes de l'ORIENTE décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne sont les suivantes :

- Montant : 300 000 Euros
- Durée : 364 Jours.
- Taux d'intérêt applicable : Taux €ster +1%

Dans l'hypothèse où l'€STR serait inférieur à zéro, l'€STR sera alors réputé égal à zéro.

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

- Périodicité de facturation des intérêts : mensuelle civile, à terme échu.

- Frais de dossier : 900 Euros.

- Commission d'engagement : 0% du montant de l'ouverture de crédit

- Commission de gestion : 0% du montant de l'ouverture de crédit

- Commission de mouvement : 0% du montant cumulé des tirages au cours de chaque période

- Commission de non-utilisation : 0,20 % de la différence entre l'encours moyen des tirages au cours de chaque période et le montant de l'ouverture de crédit.

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Article 2

Le conseil communautaire autorise le président à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Épargne.

Article 3

Le conseil communautaire autorise le président à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

Nombre de votants : 25
Votant pour : 15
Contre : 0
Nuls : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Le Président,
Jean Claude Franceschi

The document contains several handwritten signatures and stamps. At the top left, there is a large, bold signature in black ink, possibly the name of the President, Jean-Claude Franceschi. To its right is another signature in blue ink. Below these, there are several more signatures in blue ink, some of which are partially obscured or crossed out. On the right side, there are two purple stamps, one of which appears to be a date stamp. At the bottom, there is a large, bold signature in black ink, similar to the one at the top left. The overall appearance is that of a formal document with multiple signatures and stamps.